

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin
Madame la conseillère Sylvie Beaumont
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Pascal Pilote.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

431-23-2016

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 1^{ER} ET 29 AOÛT 2016

432-23-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 1^{er} et 29 août 2016, copie desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 1^{ER} AOÛT 2016

433A-23-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} août 2016, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 433B-23-2016
EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 29 AOÛT 2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 août 2016, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER – RÈGLEMENT 281-2016 **434-23-2016**

Le greffier donne lecture du certificat dressé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 17 août 2016 sur le règlement 281-2016, ayant pour objet de décréter les travaux de restauration de l'édifice « La Maison des bâtisseurs » situé au 1671, avenue du Pont Nord au coût de 405 000 \$ incluant les dépenses contingentes, à approprier à cette fin une somme de 205 000 \$ provenant du fonds général de la Ville et autoriser un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 200 000 \$ pour en acquitter le coût.

Puisqu'aucune personne n'a signé ce registre alors qu'il en fallait 609 pour la tenue d'un référendum, le règlement 281-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

SOUSSIONS – TUYAUX FLEXIBLES AVEC ATTACHES RAPIDES **435-23-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et la livraison de 1 000 pieds de tuyaux flexibles avec attaches rapides pour la construction de la pompe sur ponton pour la vidange des bassins, les soumissions suivantes ont été reçues le 25 août 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Pompes Saguenay inc. – Jonquière	6 096,22 \$
Groupe LD inc. – Saguenay	12 417,30 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition et la livraison de 1 000 pieds de tuyaux flexibles avec attaches rapides, à la firme « Pompe Saguenay inc. » de

Jonquière, pour un coût total de 6 096,22 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation numéro 033."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEUCAN SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – SOIRÉE-BÉNÉFICE – 436-23-2016
AUTORISATION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour les enfants atteints de cancer, LEUCAN Saguenay-Lac-Saint-Jean, a pour mission d'aider les enfants atteints de cancer et leur famille à avoir accès aux meilleurs traitements reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de cet organisme demande l'autorisation de tenir une activité de financement dans le hangar du Centre d'excellence sur les drones le 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée-bénéfice sous la thématique « Dégustation Vegas », devrait regrouper près de 300 convives sous la forme d'une dégustation de vins à l'aveugle;

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation d'utiliser le hangar du CED et de participation financière formulée par les dirigeants de l'organisme LEUCAN Saguenay-Lac-Saint-Jean;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'organisme LEUCAN Saguenay-Lac-Saint-Jean à utiliser le hangar du Centre d'excellence sur les drones pour l'activité qui aura lieu le 13 octobre 2016;

Et d'autoriser le versement d'une contribution de 2 000 \$, soit 1 000 \$ en services pour l'utilisation du hangar du CED et 1 000 \$ pour l'achat d'une table de huit places lors de la soirée-bénéfice de l'organisme LEUCAN Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ALMA EN FÊTE – PREMIÈRE ÉDITION – COMMANDITE 437-23-2016

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Les événements Chénard inc. a organisé « Alma en fête » tenu en plein cœur du centre-ville d'Alma du 4 au 14 août 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants du comité organisateur et le plan d'affaires dudit promoteur;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au promoteur Les événements Chénard inc. à titre de commandite pour la première édition de « Alma en fête », qui a eu lieu au centre-ville du 4 au 14 août 2016 inclusivement, le tout, sous réserve des conditions suivantes :

Déposer une nouvelle demande de subvention comportant les engagements financiers des commanditaires à hauteur de 12 500 \$, ainsi que des précisions sur la nature des activités de promotion, la mise de fonds prévue du promoteur et le déficit ou surplus réel anticipé pour la première édition."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TAM TAM MACADAM – ÉDITION 2016 – AIDE FINANCIÈRE

438-23-2016

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Monde et Macadam souhaite poursuivre l'organisation du Festival Tam Tam Macadam, une grande fête populaire haute en couleurs qui aura lieu au centre-ville les 16 et 17 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme et le plan de visibilité offert;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une aide financière de 6 000 \$ et de 500 \$ en services à l'organisme « Monde et Macadam » pour l'organisation du Festival Tam Tam Macadam 2016, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement, cette somme étant prise à même le budget du Service des loisirs et de la culture."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT PROFESSIONNEL – PROJET DE FILM DOCUMENTAIRE – SOIRÉE-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN 2017

439-23-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma sera honorée lors de la soirée-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean qui aura lieu en octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion, un documentaire sera présenté au public présent;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean a demandé à la firme Les films de la Baie inc., de lui soumettre une offre de services pour la production d'un film documentaire en marge des festivités du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE ce documentaire, d'une durée de 20 minutes, pourra être présenté par support DVD en guise de souvenir, sur le web, ou encore diffusé à la télévision locale;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Les films de la Baie inc., le mandat relatif à la production d'un documentaire en marge des festivités du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, le tout, conformément à sa proposition datée du 6 juillet 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit 21 600 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE SUR LE 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE **440-23-2016**

CONSIDÉRANT QUE l'historien et archiviste, monsieur Gaston Martel, retraité de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, travaille depuis plusieurs mois sur la réalisation d'un ouvrage historique sur la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE cet héritage, pour les générations présentes et futures, sera présenté sous forme de chroniques, accompagné de documents d'archives incluant de nombreuses photos permettant de couvrir les 150 années d'existence d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE pour aider à la réalisation de ce document de plus de 400 pages, avec couverture cartonnée de haute qualité, un comité appuie le travail de monsieur Martel et demande une aide financière à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QU'un espace est prévu au début du livre pour les remerciements, dont une page pour le mot du maire et du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE sur les 1 000 premières copies imprimées, 100 exemplaires seront remis à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une somme de 30 000 \$ à monsieur Gaston Martel afin de réaliser un ouvrage historique sur la Ville d'Alma, le tout, selon les modalités suivantes :

- 15 000 \$ en 2016, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;
- 15 000 \$ en 2017, cette somme étant prise à même le budget 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN-EST – GALA DES LAURÉATS 2016 – COMMANDITE **441-23-2016**

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est pour l'édition 2016 de son Gala des Lauréats;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une somme de 3 000 \$ à titre de commandite de la Ville d'Alma à l'édition 2016 du Gala des Lauréats de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est, le tout selon les modalités habituelles."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – MISSION RÉGIONALE DE LA 51^E FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC À MONTRÉAL – APPUI FINANCIER

442-23-2016

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean a formulé une demande d'aide financière de 30 \$ par athlète de la municipalité ayant participé à la 51^e Finale provinciale des Jeux du Québec été 2016, tenue du 17 au 25 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette aide vise à soutenir l'organisme dans sa mission auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE 33 athlètes de la Ville d'Alma ont participé à cette 51^e Finale provinciale des Jeux du Québec été 2016;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 990 \$ au Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de soutenir l'organisme dans sa mission envers les 33 athlètes d'Alma qui ont participé à la 51^e Finale provinciale des Jeux du Québec à Montréal été 2016."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

443-23-2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution 588-28-2006-A, lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2006, afin d'autoriser la création d'une personne morale sans but lucratif sous le nom de « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. » pour promouvoir et favoriser le développement industriel, commercial et économique sur le territoire almatois;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a été constitué à l'origine par le transfert d'une somme de 400 000 \$ provenant de la vente du CÉTAL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter une contribution additionnelle de 30 000 \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une contribution financière additionnelle de 30 000 \$ au « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. », cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE – PASSAGE D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET HAUBAN DE POTEAU – RUE FRONTENAC

444-23-2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'ouverture de la rue Frontenac, la Ville d'Alma a prolongé une ligne de distribution d'énergie électrique pour desservir les résidences qui y seront construites;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir à cette fin une servitude auprès de monsieur Éric Fradette, le tout conformément à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par monsieur Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, dossier numéro FG-2223;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me François Lavoie, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents légaux requis pour l'obtention d'une servitude perpétuelle pour le passage d'une ligne de distribution d'énergie électrique et hauban de poteau sur une partie du lot 5 714 918, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, auprès de monsieur Éric Fradette, notamment le contrat rédigé par Me François Lavoie, notaire, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 345-18-2016 – MANDAT – ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE

445-23-2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 345-18-2016 afin notamment de confier à la firme Simulead inc., le mandat de réaliser une étude énergétique approfondie pour la réfection et la mise aux normes des systèmes de ventilation et de chauffage et d'optimiser la performance énergétique de l'hôtel de ville, le tout conformément à sa proposition datée du 22 mai 2015 et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 19 620,00 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation #023;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier a constaté que le projet d'immobilisation #023 n'a jamais été adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la résolution pour tenir compte de la bonne source de financement;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 345-18-2016, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2016, en remplaçant, à la fin du dernier paragraphe, les mots « *les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation #023* » par les mots « *le budget disponible des activités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2016* »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE SDC – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (A.Q.D.R.) SECTION ALMA

446-23-2016

CONSIDÉRANT QUE, par sa lettre datée du 28 juin 2016, la Commission municipale du Québec confirme que l'organisme « Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Alma » lui a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe SDC l'immeuble situé au 20, rue Saint-Joseph, à Alma;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la municipalité avant de se prononcer sur une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a comme principe de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec en regard de toute exemption de taxe;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard, ET RÉSOLU :

"d'accuser réception de cette demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe SDC formulée par l'organisme « Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Alma » et de confirmer la position de la Ville d'Alma à l'effet de s'en remettre à la décision qui sera rendue à la suite de l'audition de la Commission municipale du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 19 JUIN AU 16 JUILLET 2016

447-23-2016

Sur proposition de par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 19 juin au 16 juillet 2016 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	172073	172626	3 004 680,57 \$	2 332,71 \$	3 002 347,86 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M365 à M376 :	2 228 981,55 \$
Paiements de factures effectués par transit : T555 à T595 :	1 123 166,01 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 488 874,06 \$
Service de la dette :	979 001,25 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	845 882,48 \$
Autres :	4 891,45 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	6 670 796,80 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	9 673 144,66 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 35 100,52 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 23 août 2016)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 17 JUILLET AU 13 AOÛT 2016** 448-23-2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily, IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 17 juillet au 13 août 2016 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	172627	173031	1 341 667,43 \$	0,00 \$	1 341 667,43 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M377 à M383 :	73 903,92 \$
Paiements de factures effectués par transit : T596 à T649 :	598 528,83 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 430 302,64 \$
Service de la dette :	88 070,50 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	869 623,36 \$
Autres :	2 525,90 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	3 062 955,15 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	4 404 622,58 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 15 051,79 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 23 août 2016)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 280-2016 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LES RÈGLEMENTS DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012

449-23-2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 280-2016 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 280-2016 ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats 198-2012 et de zonage 199-2012, de façon à :

- Adapter des mesures de protection dans les secteurs à risque de mouvement de terrain dans Saint-Cœur-de-Marie à celles prévues au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Autoriser les résidences jumelées dans la partie sud-est de la rue Alfred-Bouchard, à l'extérieur des zones de glissement de sol identifiées par le MTQ;
- Autoriser de façon saisonnière un comptoir de restauration sur le terrain de l'Odyssée des bâtisseurs;
- Autoriser un édifice résidentiel de 4 à 6 étages (selon sa distance de la rue Price Ouest) sur le terrain de l'hôtel des Cascades;
- Corriger un dédoublement de zone."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 1 258 841 \$

450-23-2016

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement visant à augmenter le fonds de roulement à 1 258 841 \$.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 076-2004 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS

451-23-2016

Monsieur le conseiller Lucien Boily donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 076-2004 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils.

CONDOLÉANCES – MADAME THÉRÈSA TREMBLAY**452-23-2016**

CONSIDÉRANT le récent décès de madame Thérèse Tremblay, mère de monsieur Nicol Tremblay, maire de la Ville d'Alma de 1987 à 1991;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"que le Conseil municipal offre ses condoléances à la famille de madame Thérèse Tremblay, mère de monsieur Nicol Tremblay, maire de la Ville d'Alma de 1987 à 1991."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 » – APPUI FINANCIER DE LA VILLE D'ALMA

453-23-2016

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de villégiature Dam-en-Terre entend déposer un projet d'agrandissement de la marina Dam-en-Terre dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 », totalisant un investissement de 1 004 304,00\$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet viendrait s'ajouter aux installations publiques existantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet destiné à l'usage des citoyens et citoyennes de notre communauté et à nos visiteurs permettrait de répondre à une demande croissante;

CONSIDÉRANT QUE toute la clientèle touristique naviguant sur le plus grand lac habité du Québec, soit le lac Saint-Jean, peut plus facilement utiliser les services dispensés par les commerçants et organismes d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nous apparaît comme une amélioration notoire et significative au cadre de vie de nos citoyens et citoyennes et qu'il s'agit d'un projet couvrant tous les aspects du développement durable;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal de la Ville d'Alma appuie la démarche de l'organisme Centre de villégiature Dam-en-Terre dans le dépôt d'un projet d'agrandissement de la marina Dam-en-Terre à Alma dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 » (PIC 150), le tout, selon les paramètres suivants:

La Ville d'Alma accepte de participer financièrement au projet en assumant la partie des travaux attribuables au nouveau quai du bateau La Tournée évalués à 251 273,00 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – MONTAGE GRAPHIQUE ET IMPRESSION DE 3 000 POCHETTES **454-23-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le montage graphique et l'impression de 3 000 pochettes, les soumissions suivantes ont été reçues le 30 août 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix global (taxes incluses)
Graphiscan inc. – Alma	5 853,94 \$
Copiexpert inc. – Alma	7 207,78 \$
Première Impression inc. – Alma	9 952,24 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par la conseillère en communication concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes en sus;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue pour le montage graphique et l'impression de 3 000 pochettes à la firme Graphiscan inc. d'Alma, pour un prix global de 5 853,94 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même le budget du Service des communications."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

SOUSSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER DU PAVILLON DES LOISIRS DE DELISLE (NORME 2016-128) **455-23-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager du Pavillon des loisirs de Delisle, la soumission suivante a été reçue le 30 août 2016 :

Soumissionnaire	Prix taxes en sus (36 mois)
Monsieur Tout Net 2005 inc. – Alma	28 392 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité de la seule soumission reçue, la clause 34 du devis stipulant que le travail hors cédule est payé selon la programmation au taux horaire du décret du comité paritaire de l'entretien d'édifices publics en vigueur plus 20 % pour les bénéfices marginaux et les taxes en sus;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager du Pavillon des loisirs de Delisle, pour la période débutant le 12 septembre 2016 au 8 septembre 2019

(36 mois), à la firme « Monsieur Tout Net 2005 inc. » d'Alma, pour la somme totale de 28 392 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission présentée et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

456-23-2016

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

457-23-2016

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 30.


greffier


maire